

Commune de DESNES (39194)

Cartographie du risque « inondation » (PPRn de la Seille)

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La Seille prend ses sources au pied des reculées du plateau jurassien, à 270m d'altitude. Après avoir coulé dans les formations calcaires jusqu'à Arlay, elle entre dans la plaine de Bresse et pénètre ensuite en Saône-et-Loire après un parcours de 38 km dans le Jura. Ses principaux affluents sont le Serein, le Sedan, et la Rondaine. A partir de Ruffey, la Seillette constitue une dérivation importante qui draine la partie sud du bassin versant de la Seille, et notamment la Madeleine.

Jusqu'à Arlay, la rivière est un torrent étroit avec quelques élargissements du lit majeur (notamment Voiteur). A l'aval, la pente s'adoucit et la vallée s'élargit pour constituer une plaine inondable.

1. Nature et caractéristiques des crues

La Seille a connu de nombreuses crues au cours du siècle écoulé : on peut citer celles de 1840, 1841, 1935, 1963, 1999. Elles peuvent aussi bien survenir en hiver à la suite d'une période pluvieuse qui saturent les sols que le reste de l'année lorsqu'elles sont provoquées par de violents orages sur le relief du plateau jurassien. La montée des eaux et la décrue sont souvent brutales, ce qui permet de qualifier ces crues de « crues rapides » ;

La plus forte crue connue de la Seille est celle d'octobre 1999. Les études préalables au plan de prévention des risques ont montré que les niveaux qui seraient atteints par une crue du type centennal sont au-dessus des plus hautes eaux connues. C'est donc la crue centennale qui a été retenue pour l'établissement du PPR sur l'ensemble de la vallée.

2. Intensité des inondations

Les niveaux de danger (ou aléa) dans la zone inondable de la crue centennale sont définis comme suit :

- aléa fort : hauteur de submersion supérieure à 0,50 m et/ou vitesse de courant forte (plus de 0,50 m/s)
- aléa modéré : hauteur de submersion inférieure à 0,50 m et vitesse de courant modérée (inférieure à 0,50 m/s)
- lit majeur de la rivière (champ d'expansion maximal des crues)

Il convient de noter que les phénomènes d'inondations liés au ruissellement urbain et péri-urbain ne sont pas pris en compte dans la carte des aléas de la Seille.

3. Traduction réglementaire

Le PPRi de Seille a été approuvé le 10 juin 2011, par arrêté préfectoral. Le PPRi est disponible en mairie, en préfecture du Jura, en sous-préfecture de Dole et de Saint-Claude et sur les sites internet de la préfecture et de la DDT du Jura : www.jura.gouv.fr – www.jura.equipement-agriculture.gouv.fr.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES :

- carte des aléas du risque inondation du PPRi de la Seille et de ses affluents.